



## FICHE DE POSTE : MEDECIN DES PÔLES HANDICAP ET DEPENDANCE DE BESANCON ET MONTBELIARD

<b>DIRECTION / SERVICE :</b>	Direction des solidarités Direction adjointe de l'autonomie Service handicap et dépendance
<b>SUPERIEURS HIERARCHIQUES :</b>	Directrice adjointe de l'autonomie
<b>LOCALISATION DU POSTE :</b>	18 rue de la Préfecture - 25043 Besançon Cedex 41 avenue Joffre - 25200 Montbéliard

<b>CATEGORIE REQUISE :</b>			<b>FILIERE :</b>		
A	B	C	Administrative	Médico-sociale	X
			Technique	Médico-technique	
X			Culturelle	Sociale	
			Sportive	Animation	
<b>CADRE D'EMPLOI :</b>	Médecin				
<b>GRADES :</b>					

QUALIFICATIONS REQUISES	
<b>Diplôme souhaité :</b>	Médecin
<b>Expérience souhaitée :</b>	Expérience en gérontologie et dans le domaine du handicap

MISSIONS
<p>La législation en matière d'aide aux personnes âgées et aux adultes handicapés a conduit à la création de trois pôles handicap et dépendance dans le Doubs. Chacun des pôles dispose d'une équipe médico-sociale composée de professionnels pluri-disciplinaires.</p> <p>Chaque responsable de pôle fédère, organise et met en application sur son secteur, les dispositions conformes aux orientations définies par l'Assemblée départementale et impulsées par la direction des solidarités.</p> <p>Le médecin des pôles handicap et dépendance de Besançon et Montbéliard travaille en collaboration avec les responsables des deux pôles concernés.</p>

Il est garant du respect du secret médical.

Il assure le lien entre les professionnels de santé (médecins traitants, réseau de santé, CLIC,...).

Il travaille avec l'équipe médico-sociale et pluridisciplinaire des deux pôles.

Dans le respect des délais d'instruction de chaque demande, il vérifie la qualité de chaque évaluation médico-sociale et la bonne adaptation des propositions d'aide.

Il participe à des réunions, groupes de travail, réunions de synthèses.

Par ailleurs, la législation en matière d'aide aux personnes âgées a conduit à la mise en place de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) et à celle de la nouvelle tarification des établissements sociaux. Le GIR moyen pondéré (GMP), autrement dit le niveau moyen de dépendance des résidents, constitue un élément clé de la tarification des établissements pour personnes âgées dans les départements. Ce GMP permet en effet de calculer le montant de la dotation globale afférente à la dépendance attribuée à chaque structure.

Dans ce cadre, le médecin des pôles handicap et dépendance de Besançon et Montbéliard sera amené à assurer le contrôle et le suivi des EHPAD, ainsi que des petites structures accueillant des personnes âgées (environ 16) :

- Evaluation du GMP
- Contrôle bienveillance et qualité
- Convention tripartite

ACTIVITES	COMPETENCES	
	Savoir-faire	Savoirs
Allocation personnalisée d'autonomie (APA)	Il participe à l'équipe technique pour l'examen des demandes d'APA. Il valide les évaluations de la dépendance des usagers concernés et participe avec les autres membres de l'équipe médico-sociale à l'élaboration et au suivi du plan d'aide (révision, renouvellement).	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Analyse des certificats médicaux.</li> <li>- Connaissance approfondie des procédures et du cadre juridique.</li> <li>- Expérience dans le domaine de l'évaluation gérontologique.</li> <li>- Capacité d'analyse.</li> </ul>
Prestation de compensation du handicap (PCH),	Il coordonne l'instruction médico-sociale du GEVA avec les TMS et participe à l'équipe technique pluridisciplinaire de la MDPH avec le médecin de la MDPH.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Analyse des certificats médicaux.</li> <li>- Connaître la pratique des supports d'évaluation (GEVA).</li> <li>- Connaissances des partenaires internes et externes</li> </ul>
Suivi des familles d'accueil PA/PH	Il participe à l'évaluation des demandes d'agrément et du suivi médicosocial	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Savoir faire en matière de procédures d'agrément et capacité d'analyse des situations</li> </ul>
Vulnérabilité – maltraitance	Il assure le traitement des situations de vulnérabilité et de maltraitance dans le respect des règles professionnelles et déontologiques, en lien avec le responsable du pôle concerné, sous l'autorité administrative du Directeur adjoint de l'autonomie.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaissances des partenaires internes et externes.</li> <li>- Compétence en coordination</li> </ul>

Visites à domicile	Il réalise en cas de besoin des visites au domicile d'usagers dans le cadre des demandes d'APA, de PCH, de familles d'accueil et de situation de vulnérabilité.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaissance des procédures de travail.</li> <li>- Capacité d'analyse.</li> <li>- Sens clinique.</li> </ul>
Suivi et contrôle des structures et établissements pour personnes âgées	<p>Petites structures :</p> <p>Il évalue annuellement le niveau de dépendance de tous les résidents à l'aide de la grille nationale AGGIR (Autonomie Gérontologique - Groupe Iso-Ressources).</p> <p>Il assure l'ensemble du fonctionnement logistique des évaluations : de la programmation des visites à l'utilisation du logiciel GALAAD</p> <p>Il évalue le GMP des établissements, participe aux renouvellements des conventions tripartites et aux contrôles en partenariat avec l'ARS</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Expérience dans le domaine de l'évaluation gérontologique.</li> <li>- Sens clinique</li> <li>- Capacité d'analyse.</li> <li>- Savoir organiser et planifier</li> <li>- Diplomatie</li> <li>- Maîtrise de l'outil informatique.</li> <li>- Maîtrise du logiciel GALAAD.</li> </ul>

### ACTIVITES SPECIFIQUES

Autorité hiérarchique : Le Directeur adjoint de l'autonomie

Evaluation du GIR moyen pondéré des structures accueillant des personnes âgées

### SAVOIR ETRE

- diplomatie
- sens de la communication
- capacité de travail en équipe
- prise de parole
- maîtrise de l'outil informatique
- maîtrise du logiciel GALAAD

### INTERLOCUTEURS

**Internes :**

**Externes :**

<ul style="list-style-type: none"> <li>- les médecins territoriaux</li> <li>- les membres de l'équipe médico-sociale</li> <li>- les professionnels des autres services de la direction des solidarités</li> <li>- le directeur adjoint de l'autonomie</li> <li>- les responsables des pôles handicap et dépendance</li> <li>- la direction adjointe des moyens généraux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- les services et associations intervenant dans le champ de compétence des personnes âgées et handicapées</li> <li>- les services de : <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'ARS</li> <li>- la CARSAT</li> <li>- la MSA</li> <li>- la MDPH</li> </ul> </li> <li>- tous les professionnels de santé</li> </ul>
--	---

<b>CONDITIONS D'EXERCICE</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- les besoins de la population sont pris en compte et satisfaits.</li> <li>- les missions de la direction adjointe de l'autonomie sont assurées en collaboration avec les autres membres des équipes médico-sociales, y compris dans l'urgence.</li> <li>- le service handicap et dépendance est identifié par le public et par les professionnels.</li> <li>- qualité d'analyse et de synthèse.</li> <li>- être titulaire du permis de conduire.</li> </ul>